Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jeures

Salle de la mairie, vendredi 24 mai 2024

Présents : Mmes Sandrine Chomienne, Joëlle Brottes, Josiane Rochelet, Marie-Thérèse Schymetzky, Rose-Marie Brottes, Mrs André Duboeuf, Lucien Dumas, Hervé Goudard, Christian Ouillon, , Sébastien Hochet, Didier Rault

Absents représentés : Christiane Autin avait donné pouvoir à André Duboeuf , Hervé Dolmazon avait donné pouvoir à Sébastien Hochet et Philippe Libeyre avait donné pouvoir à Christian Ouillon

Absents excusés non représentés : néant

Elue secrétaire de séance : Rose-Marie Brottes

ORDRE DU JOUR:

- 1. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 29 mars 2024 avec une abstention.
- 2. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIES DE L'ARIEGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE 19), DU GARD (SMEG), DU GERS (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE 43), DES HAUTES-PYRENEES (SDE65) DU LOT (TE46), DE LA LOZERE (SDEE), DES PYRENEES-ORIENTALES (SYDEEL 66), DU TARN (SDET) ET DU TARN-ET-GARONNE (SDE82) POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE.

Le Conseil Municipal

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Energie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Energie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Energie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur ;

- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de

commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle. Considérant que la commune de Saint-jeures, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes, Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de Saint-Jeures au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune.

Approuvé à l'unanimité

3. DEMANDE DE SUBVENTIONS CAP43 POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Monsieur le Maire informe qu'une subvention est susceptible d'être attribuée par le Conseil Départemental au titre du dispositif « CAP43 - commune – 2ème appel à projet 2024 – 2025 » permettant le financement d'opérations d'investissement. Monsieur le Maire présente les travaux pour lesquels la subvention sera demandée : travaux de voirie 2024 pour un coût de 149 822.00 euros HT. Subvention 26 000.00 €.

Approuvé à l'unanimité

4. AVENANT N°1 DE TRANSFERT - TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Considérant que par délibération en date du 29 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'appel d'offres pour les travaux de voirie 2024 avec la Société SA MOULIN Z.A. du Rousset 43600 LES VILLETTES. Par courrier en date du 18 avril 2024 la Société SA MOULIN a informé la Commune de la modification du nom de la Société. En effet La Société SA MOULIN ZA du Rousset 43600 LES VILLETTES devient la Société Roger Martin Rhône Alpes Ets MOULIN TP Z.A. du Rousset 43600 LES VILLETTES. Un avenant doit être établit pour le changement de nom

Approuvé à l'unanimité

5. SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CAPTURE DES CARNIVORES DOMESTIQUES ERRANTS – ADHESION DES COMMUNES DE SAINT ROMAIN-LES-ATHEUX, SAINT-REGIS-DU-COIN ET DE JONZIEUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes de Saint-Romain-Les-Atheux, Saint-Régis-Du-Coin et de Jonzieux souhaitent adhérer au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants. Le Conseil Municipal, après discussion émet un avis favorable à l'adhésion de ces trois Communes au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants.

Approuvé à l'unanimité

6. <u>INFORMATIONS DES ELUS CONCERNANT LES DECES DE PERSONNES DOMICILIEES SUR LA COMMUNE.</u>

Dans la mesure du possible un mail sera envoyé aux élus lorsqu'il s'agira d'un décès survenu sur la commune.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Affaire Fakroune, une réunion de travail sera programmée suite au rendu du jugement du 16 mai 2024, afin de décider si la commune fait appel.
- Deux infirmières sont venues rencontrer Monsieur Le Maire pour savoir si elles pourraient s'installer dans un cabinet à l'étage de la mairie, elles vont faire les démarches nécessaires et une visite sera programmée avec Monsieur Le Sous-Préfet afin de lui parler de ce projet.
- Angélique Pradier souhaite que la commune recrute une personne qui lui apporterait de l'aide en classe et qui accompagnerait les élèves dans la navette pour 20 heures par semaines à compter de la rentrée de septembre 2024.
- La réunion pour la confection de la lettre de la mairie est programmée le mercredi 5 juin à 9h00.
- Un aménagement de la cour d'école de St Jeures a été chiffré pour un montant de 54 624.50 € HT, c'est l'institutrice Lydie qui s'occupe de monter le projet.
- Préparation de la tenue du bureau de vote pour les élections européennes le dimanche 9 juin 2024, une convocation sera envoyée aux personnes concernées.
- Le site de compostage fonctionne bien, il faudra prévoir un bac supplémentaire pour la macération.
- Monsieur Didier Rault présente sa démission au conseil municipal, il ne trouve plus sa place dans l'équipe municipale.
- L'ADMR a fait son conseil d'administration, la subvention que l'association doit versée à la Fédération Nationale a fortement augmentée. La prochaine assemblée de l'association aura lieu le 7 juin 2024.
- Il faudrait arranger le trottoir qui mène à la boucherie à hauteur de la brocante.
- l'enquête publique pour le déclassement et la vente de partie de chemins ruraux se tiendra du 7 juin 2024 au 22 juin 2024.